

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SÉANCE DU 16 MARS 2026

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 12

Procurations 0

Votants 12

L'an deux mille vingt-six, le 16 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Date de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 17/03/2026

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Josette MARTINS, Mme Martine NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Excusé : M. Philippe ARRUÉ

Mme Bernadette FAURE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-02 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025

Exposé

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le Compte de Gestion 2025

La délibération est adoptée à :


12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16/03/2026

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURE



La Présidente,
Marion RIVOIRE

